

la formation des étudiants, les travaux d'établissement une fois terminés. Le gouvernement fédéral, à mon avis, ne saurait dire que c'est suffisant pour s'acquitter de ses devoirs à l'égard de la santé des animaux ou pour fournir le personnel nécessaire à l'exécution de ce travail. De plus, toute personne engagée dans l'industrie de l'élevage sait que si nous voulons maintenir nos marchés d'exportation, en particulier pour le bœuf, nous devons maintenir des normes élevées de santé parmi ces animaux et être prêts à enrayer toute maladie contagieuse dès qu'elle se manifeste.

Certains prétendent que le gouvernement fédéral a seul la responsabilité d'établir ce collège et de l'administrer. Pour moi, nos chances de succès sont bien meilleures si nous arrivons à susciter une collaboration entre les quatre provinces de l'Ouest et le gouvernement fédéral. Je suis sûr qu'elles sont prêtes à collaborer. Par exemple, les ministres de l'agriculture de ces quatre provinces ont tenu une réunion à Edmonton, en janvier 1962, et ont insisté sur la nécessité d'établir un collège de médecine vétérinaire au Canada et de l'établir dans le moindre délai. L'honorable représentant de Melville (M. Ormiston) nous a lu, dans le *Herald* de Lethbridge, des propos prêtés au premier ministre Manning de l'Alberta.

Je signale que le *Herald* de Lethbridge est bien connu pour ses inexactitudes et ses fausses interprétations de ce que déclare le premier ministre Manning ou tout autre membre du Crédit social. Il faut donc prendre avec un grain de sel toute manchette publiée dans ce journal pour définir l'attitude du premier ministre. Même si, à cette époque, il y avait du vrai dans les propos qu'on prêtait au premier ministre, ce dernier ainsi que le ministre de l'Agriculture de l'Alberta sont aujourd'hui entièrement disposés à assumer au moins leur juste part pour l'établissement immédiat de ce collège. En réalité, je pense qu'il serait juste de dire qu'ils sont prêts à assumer une responsabilité bien plus grande que ce qu'on peut appeler la responsabilité de la province d'Alberta à l'heure actuelle.

Je dois signaler que la médecine vétérinaire évolue très rapidement. Des modifications rapides se produisent aussi dans le coût de construction d'un collège vétérinaire. Certaines déclarations faites, hier soir, modifieront sans doute cet élément. Les coûts montent, puis redescendent. Nous devons admettre, cependant, que le montant de 2 millions et demi accepté comme étant le montant nécessaire pour construire le collège peut changer et qu'en fait, il a changé. Il y a quelques jours à peine, je me suis entretenu avec le ministre de l'Agriculture de l'Alberta. Il m'a dit qu'ils avaient mené des études assez

détaillées sur la possibilité de réalisation et sur les dépenses d'immobilisations en cette affaire. Le gouvernement de l'Alberta, en collaboration avec l'université de l'Alberta, a fait beaucoup de recherches pour établir quelles dépenses d'immobilisations entraîneraient la construction et l'aménagement d'une institution convenable. Les voici. Construction et équipement des salles de classes, 1 million et demi. Clinique et colonies animales, 2 millions. Édifices et terrains de recherche, 1 million. En tout, cela donne entre 4 millions et 4 millions et demi pour établir l'institution dont nous avons besoin pour produire 30 diplômés chaque année. Les honorables députés reconnaîtront, je pense, que c'est le nombre minimum de diplômés vétérinaires dont le collège aura besoin, chaque année, pour répondre à la demande dès qu'il commencera à fonctionner. Tous ces calculs sont établis sans tenir compte de la taxe de vente sur les matériaux de construction. En outre, les frais d'exploitation estimatifs pour la première année s'établiraient à \$40,000 pour 40 nouveaux étudiants. On estime qu'il serait raisonnable d'exiger des droits d'environ \$290 de chaque étudiant. Il faudra donc, de toute évidence, qu'un gouvernement ou l'autre accorde une subvention de \$700 ou \$710.

Si le gouvernement fédéral a besoin d'au moins 25 p. 100 des diplômés du collège, il devrait être prêt à payer au moins 25 p. 100 des frais d'exploitation. Toutefois, il ne s'agit là que de la première année. Les choses se compliquent encore. De la deuxième à la cinquième année, pour un groupe de 140 étudiants qui seraient nécessaires pour en arriver au chiffre de 30 diplômés chaque année, les dépenses seront de l'ordre de \$370,000. Ainsi, les frais augmentent. En même temps, on estime que les frais de recherche pendant les cinq premières années seront d'environ \$200,000, ce qui, pour les cinq premières années, donne au total \$609,880 pour les frais d'exploitation. Je pense que le gouvernement fédéral n'a pas assumé toutes ses responsabilités en offrant \$625,000 pour les dépenses d'établissement, et rien pour les frais d'exploitation.

Toutefois, la province d'Alberta s'intéresse vivement à la santé des animaux et à la prospérité de l'industrie de l'élevage en général. En dépit des lourdes charges financières que le gouvernement fédéral lui impose, l'Alberta est néanmoins disposée à aménager cette institution en pensant à la santé des animaux pour l'avenir.

Le bill présente une autre disposition intéressante. Le collège serait édifié à Saskatoon. D'après moi, Saskatoon n'est pas le seul endroit possible. Je pourrais même prouver que ce n'est pas l'endroit le plus approprié. L'Alberta en a beaucoup qui se prêteraient